



Randon Margeride
Communauté de Communes

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
RIEUTORT DE RANDON - CTE DE
COMMUNES RANDON-MARGERIDE

Séance du jeudi 23 avril 2026
Délibération N° DE_057_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
33	27	30
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
30	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à 17 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des associations RIEUTORT-DE-RANDON), sous la présidence de Francis SAINT-LEGER.

Présents : Lucien ALIBERT Françoise BLANC Vincent CHARDON Rolande CHAUDESAIGUES Francis DELOR Floriane GACHON Gisèle GERBAL Fabrice HANQUEZ Philippe HEBRARD Lydie JOURDAN Guillaume MARTIN Jacqueline LIZZANA Francis GIBERT Didier MATHIEU Christophe RICOU Sébastien ROL Christian PASCON Claude ROLLAND Krystelle PONTIER Serge ROMIEU Murielle TEISSEDRE Alain RAYNALDY Eric ROUX Julien TUFFERY Francis SAINT-LEGER Pierre-Emile SYLVAIN Chrystel VALLY

Représentés : Anaïs AMALRIC représentée par Sébastien ROL Joëlle MALAVIELLE représentée par Claude ROLLAND Jean-Claude TOIRON représenté par Christian PASCON

Absents et Excusés : Maxime ATGER Franck BACHELARD Jean-Luc GOAREGUER suppléé par Chrystel VALLY Auxane MONTEIL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacqueline LIZZANA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 23 AVRIL 2026

Le Président propose à l'Assemblée, de se prononcer sur le tableau des effectifs suivant :

CADRE OU EMPLOI		CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉ HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur Principal 1ère Classe	B	0	1 poste à 35h
	Rédacteur Principal 2ème Classe	B	0	1 poste à 35h
	Rédacteur	B	0	1 poste à 35h
	Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	3 postes à 35h
			0	1 poste à 31h
			1	1 poste à 35h
			1	2 poste à 35h
Adjoint administratif		1	1 poste à 17h30	
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			4	
FILIERE TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	0	1 poste à 35h
	Technicien Principal 1ère classe	B	1	1 poste à 35h
	Technicien	B	0	2 poste à 35h
	Agent de Maîtrise Principal 2ème classe	C	1	1 poste à 35h

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de réception de l'AR: 04/05/2026

048-200069102-DE_057_2026-DE

A G E D I

DE_057_2026

	Agent de Maîtrise	C	0	1 poste à 35h
	Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	1	3 postes à 35h
	Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	0	1 poste à 35h
		C	0	1 poste à 6h
	Adjoint Technique	C	4	5 poste à 35h
	Adjoint Technique	C	1	1 poste à 17h30
	Adjoint Technique	C	1	1 poste à 25h00
	Adjoint Technique	C	1	1 poste à 5h00
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE			10	
FILIÈRE ANIMATION	Animateur	B	0	1 poste à 35h
	Adjoint animation Principal 2ème Classe	C	0	1 poste à 35h
	Adjoint animation	C	1	2 poste à 35h
TOTAL FILIÈRE ANIMATION			1	
FILIÈRE SPORTIVE	Éducateur Principal des APS 2ème classe	B	1	1 poste à 35h
	Éducateur Territorial des APS	B	0	1 poste à 35h
TOTAL FILIÈRE SPORTIVE			1	
TOTAL FILIÈRE			16	

Après délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le tableau des effectifs ainsi modifié.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Francis SAINT-LEGER

Président de séance



Jacqueline LIZZANA

Secrétaire de séance




La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

048-200069102-DE_057_2026-DE

A G E D I

DE_057_2026